

1054 2707

SCI Michel THOMAS
Société civile
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 67 bd Exelmans
75016 PARIS

RCS PARIS D 378 798 995

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 NOVEMBRE 2006**

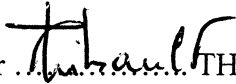
L'an deux mille six,
Le 14 novembre
à 11 heures,

Les associés de SCI Michel THOMAS, société civile au capital de 7.622,45 euros, divisé en 1.500 parts de 5,081633 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, 67 bd Exelmans, 75016 PARIS, sur convocation du Gérant faite par lettre recommandée en date du 30 octobre 2006 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

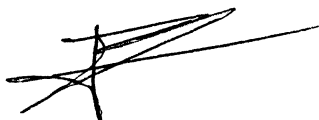
Sont présents :

Monsieur Eric THOMAS,	propriétaire de cinq cents parts sociales, ci	500 parts
Monsieur Didier THOMAS,	propriétaire de cinq cents parts sociales, ci	500 parts
Monsieur Thibault THOMAS	propriétaire de cinq cents parts sociales, ci	500 parts

L'Assemblée et présidée par Monsieur  THOMAS, associé présent et acceptant.

Le Président rappelle aux associés que l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 30 juin 2006, sur l'ordre du jour ci-après, n'a pu valablement délibérer faute de réunir la majorité des parts composant le capital social et informe les Associés que le Gérant Monsieur Thibault THOMAS n'a pu obtenir la feuille de présence relative à cette première assemblée malgré demande formulée par lettre recommandée adressée à Monsieur Didier THOMAS et laissée sans réponse à la date du 10 novembre 2006.

La présente Assemblée réunie sur seconde convocation, les décisions seront valablement prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre des votants.



1500 parts (mille cinq cents)

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent *1500* parts sur les 15.000 parts composant le capital social et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE du JOUR

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus à la gérance
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard ,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé
- les récépissés postaux
- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport sur l'activité de la Société établi par la Gérance et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 612-5 du Code du Commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Monsieur Eric THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Didier THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Thibault THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de 449 528,72 € de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

449.528,72 €

En totalité au compte 'report à nouveau' qui s'élève ainsi à 763.751,73 €

Monsieur Eric THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Didier THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Thibault THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Eric THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Didier THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Thibault THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Monsieur Eric THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Didier THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

Monsieur Thibault THOMAS vote :

POUR

CONTRE

S'ABSTIENT

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et le Président de séance.

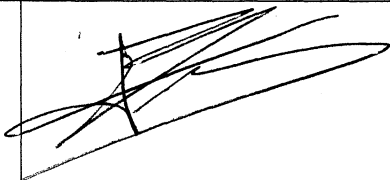
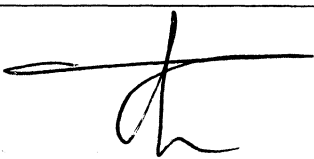
1054 2707

SCI Michel THOMAS
Société civile
au capital de 7.622,45 €
Siège social : 67 bd Exelmans
75016 PARIS

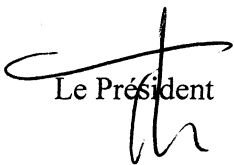
RCS PARIS D 378 798 995

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14/11/2006

FEUILLE DE PRESENCE

N° d'ordre	NOM ADRESSE	Nb de parts	Nb de Voix	Signature
1	Eric THOMAS 2 Place Royale 78000 VERSAILLES	500	500	
2	Didier THOMAS 33 ave du Louvre 78000 VERSAILLES	500	500	
3	Thibault THOMAS 9 imp les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN	500	500	

Certifiée sincère et véritable lz présente feuille de présence à laquelle sont annexés ...
Pouvoirs, arrêtée à 3... associés présents ou représentés possédant ensemble 1350 droits
sociaux.


Le Président